

## **Compte-rendu de l'assemblée du 26/11/2010**

L'assemblée plénière s'est tenue à Pleumartin. 17 personnes étaient présentes.

M. Bernard Doury, Président de La Cté de Communes et M. Daniel Tremblay, Vice-Président, participaient à la réunion. Ils ont rappelé que les élus ne sont pas membres du CD, mais que l'objectif est de travailler ensemble, ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

Les points abordés lors de la réunion

- 1 - Inventaire du patrimoine
- 2 - Commission vie sociale
- 3 - Commission économie emploi
- 4 - Commission tourisme
- 5 - Projet pour les Jours d'Angles
- 6 - Assemblée générale du Conseil de Développement

### **1 - Inventaire du patrimoine**

Le CD avait pris l'initiative d'un travail sur l'inventaire du patrimoine. Le rapport remis en février a été pris en compte par les assemblées territoriales. La Région Poitou-Charentes a décidé d'engager l'inventaire du patrimoine des 11 communes : un chercheur pendant 3 ans et le personnel et moyens du service de l'inventaire. La Cté de commune débat actuellement sur son engagement dans cet inventaire, avec en particulier la désignation de la personne qui accompagnera ce travail.

Le CD propose de s'impliquer dans ce travail d'inventaire, en travaillant avec le service de l'inventaire et la Cté de communes. Une rencontre prévue avec M. Fromonteil, référent régional, pour voir comment le CD pourra être impliqué (lundi 29/12).

Décision :

- La commission Patrimoine mettra cette question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.
- Suite à la rencontre avec M. Fromonteil, une rencontre sera organisée avec le service de l'inventaire de la Région le 13 décembre (Yan Oury, D. Tremblay, F. Bigot, F. Cottet, C. Souriau)

### **2 - Commission vie sociale**

François Cottet a rappelé le travail sur la vie associative. Il faudra faire le bilan de la journée des associations : participation, le lieu, communication, préparation, déroulement de la journée

Le travail sur la Vie culturelle sur le territoire s'est traduite par le débat lors de la journée des associations, et une présentation à la commission de la Cté de communes le 17 novembre.

Décision :

- Réunion de la commission Vie sociale 6 décembre 18 h MCL  
Bilan de la Journée « Asso.com » du 10 octobre 2010 et perspectives pour 2011 ;  
Point sur les travaux sur la vie culturelle et suite à donner.
- Lors de l'AG du Conseil, voir s'il est pertinent d'avoir une commission culture.

### **3 - Commission économie emploi**

Michelle Gillet et Béatrice Forestier présenteront le travail en cours (étude sur les entreprises du pays) lors de la prochaine réunion

### **4 - Commission tourisme**

La commission a présenté le résultat de ses travaux de 2009 à la Cté de communes. Cela s'est traduit en particulier par le contact avec les pays limitrophes, et la rédaction d'un document touristique « Balades Touraine et Poitou ».

### **5 - Projet pour les jours d'Angles**

Après une présentation du document qui avait été envoyé à chaque participant, le débat s'est engagé. En final, le document a été approuvé par l'ensemble des participants. Il sera envoyé au Président de la Cté de communes avec l'annexe suivante qui synthétise les avis émis lors de cette assemblée.

#### Nécessité du projet

Un projet a été présenté au départ (2004) de la Maison des Jours, mais de nombreuses modifications ont été apportées au cours de travaux (architecture, intégration office de tourisme, etc.) et au moment de la livraison du bâtiment.

L'usage actuel des locaux n'est pas à la hauteur de ce qui a justifié l'opération. Au départ, le projet était exaltant, mais en final il reste peu de chose. On note ainsi l'absence de salle d'exposition à l'étage, la sous-utilisation du local de la rue de l'Arceau, ou son utilisation pour d'autres objets.

La commune est propriétaire des locaux. Elle loue une partie à deux associations avec qui elle a signé des conventions, et se réserve l'usage d'une autre partie (rue de l'Arceau). Mais, aujourd'hui elle n'a pas de projet.

L'association SRJA est entrée dans les lieux en déclarant déplorer l'absence de projet, mais elle n'a pas elle-même élaboré de perspectives. Elle se légitime par son ancienneté (fondée voilà 29 ans) et se montre surtout préoccupée par sa survie.

Toutes ces considérations montrent la nécessité d'énoncer un nouveau projet.

#### Jours et tourisme

Le projet de départ était celui de la maison des jours d'Angles. Le travail du CD garde l'intitulé projet pour les jours d'Angles, car il s'est centré sur les jours comme patrimoine.

Cependant, la maison a été ouverte en associant jours et tourisme, d'où l'enseigne « Maisons des Jours d'Angles et du Tourisme ». Certains plaident pour la dissociation des deux activités, en pensant que le projet ne doit pas englober le tourisme. A l'opposé l'office de Tourisme insiste pour que l'on associe jours et tourisme, et que le projet concerne la globalité.

Le rapport présenté par le CD n'exclut pas le tourisme. Il se caractérise par la proposition d'associer différents acteurs, en particulier l'Office de Tourisme, en indiquant que l'Office souhaite s'impliquer dans le projet. Pour que les différents acteurs travaillent ensemble, il est nécessaire d'avoir une direction bien identifiée.

#### Respecter les objectifs qui ont justifié l'engagement des différentes collectivités

Les propositions cherchent à utiliser les espaces actuellement sous occupés ou utilisés pour d'autres buts, en respectant les objectifs qui ont justifié la mobilisation des fonds publics.

Il s'agirait en particulier d'utiliser une partie du premier étage pour l'objectif de conservatoire (lieu pour entreposer les archives, les exploiter) et d'utiliser les espaces rue de l'Arceau : lieu de regroupement des ajoureuses (ouvroir), lieu d'exposition.

### Inquiétude sur la mise en œuvre

Le CD a pris le parti de se tourner vers l'avenir, d'énoncer un projet, plutôt que polémiquer sur le passé.. Il a cherché à être l'expression de ceux qui s'intéressent à ce patrimoine (à Angles mais aussi dans les autres communes), de faire intervenir la société civile, sans avoir aucun pouvoir de décision.

Après avoir entendu de nombreuses personnes (d'Angles et d'autres communes) il formule des propositions en espérant qu'elles aideront à faire évoluer une situation actuellement plutôt bloquée.

Après avoir assuré la maîtrise d'ouvrage, la Cté de communes a remis les clés du bâtiment à la commune d'Angles. Elle a sollicité le CD pour travailler sur un projet, mais les élus d'Angles ont mis en doute la légitimité et la compétence du CD, et n'ont pas montré d'intérêt pour le projet.

La Cté de communes est actuellement réservée pour mettre des moyens, alors qu'il n'y a pas énonciation d'un projet. Elle pourrait mobiliser des moyens, mais cela supposerait que la commune donne son accord sur un projet.

L'organisation d'une rencontre entre les élus de la Cté commune et ceux de la Commune d'Angles apparaît souhaitable, pour que la Communauté de communes explique les raisons qui l'ont conduite à saisir le CD, et que chacun fasse part de ses réactions au travail du CD et des engagements qu'il peut prendre.

## **6 - Assemblée générale du Conseil de Développement**

A mi-mandat, après 2 années de fonctionnement, les points suivants seront mis à l'ordre du jour :

- Qui participe au Conseil ?
- Bilan des formes d'expression
- Les sujets débattus
- Réengagement des membres

Seront invitées l'ensemble des personnes ayant participé au CD, et de nouvelles personnes (habitants qui ne sont pas dans des associations) qui accepteraient de participer au Conseil. Pour avoir le maximum de participants, sans avoir à choisir un horaire avant ou après le repas, l'assemblée se tiendra à 18 h à Pleumartin, et suivie d'un buffet.